

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	6	
Non représentés :	2	Séance du 9 juillet 2024
L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trois juillet, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyrille GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, , Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Samuel MONTGERMONT, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Simon SASTRE, Simon BERTHE		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame Annie GARNERO, adjointe déléguée au personnel, informe l'Assemblée de la nécessité de créer 18 postes de contractuels non permanents à temps complet, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, de la manière suivante :

- 11 adjoints d'animation pour le service Enfance et jeunesse,
- 3 adjoints techniques pour le service entretien et le restaurant scolaire,
- 4 adjoints administratifs pour les services administratifs.

Ces postes relèvent de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois. Elle précise que ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon des grades correspondant, relevant de la catégorie C.

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 abstention ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter dix-huit agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les quatre services susvisés ;

DECIDE la création de dix-huit emplois contractuels non permanents, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les quatre services susmentionnés pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.

DECIDE de fixer la rémunération de ces agents contractuels par référence au 1^{er} échelon des grades concernés, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter dix-huit agents contractuels sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64131 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 16 juillet 2024

Publié le : 16 juillet 2024

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance